

# URGENT " RECONNAISSANCE ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE "

"La commune de Landorthe vient de recevoir un avis favorable pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène sécheresse du 1 avril 2017 au 31 décembre 2017. Les dates reconnues sont précisées dans l'arrêté ministériel du 10 juillet 2018, paru au journal officiel de ce 27 juillet 2018.

Les administrés ont jusqu'au 6 août 2018 pour effectuer les démarches auprès de leur assureur. Pour toute information complémentaire sur la procédure des catastrophes naturelles, on peut consulter le site internet de la préfecture de la Haute-Garonne: <http://www.haute-garonne.gouv.fr/catnat>"